

Programme de formation

CREATION ET MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE



Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est un document obligatoire en France destiné à recenser et évaluer l'ensemble des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs au sein d'une entreprise. Il constitue un outil central de la démarche de prévention des risques professionnels. Le DUERP doit être élaboré de manière participative, impliquant les employeurs, les salariés et les instances représentatives du personnel. Il recense les différents risques identifiés dans chaque unité de travail, les évalue en termes de gravité et de probabilité, et propose des actions de prévention. Ce document évolutif permet ainsi de mettre en place des mesures de prévention adaptées, d'améliorer les conditions de travail, et de garantir la sécurité et la santé des travailleurs, tout en assurant la conformité de l'entreprise aux obligations réglementaires.

Objectifs :

Rendre autonome les entités dans la création et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) :

- La sensibilisation à la prévention des risques et les enjeux qui en découlent.
- Les démarches d'analyse et d'évaluation des risques.
- La recherche et mise en place de solutions.
- Les principes de l'amélioration continue.

A l'issue de la formation, les stagiaires repartent avec les outils nécessaires pour créer et/ou mettre à jour le document unique d'évaluation des risques.

Effectifs :

Taille du groupe recommandée :
4 à 10 participants.



Moyens matériels et techniques :

- ✓ Matériel de formation et de projection
- ✓ Support de formation
- ✓ Exercice « étude de cas »
- ✓ Techniques de formation d'adulte.

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'exposés théoriques participatifs et d'ateliers pratiques individuels et en groupes.

Public visé / prérequis :

Cette formation s'adresse à toute personne désirant acquérir les compétences nécessaires pour évaluer les risques au sein de son établissement et rédiger le document unique.

Aucun prérequis n'est nécessaire. Il est cependant recommandé d'avoir suivi la formation en ligne « acquérir les bases de la prévention » de l'INRS.

Matériel nécessaire :

Stylo et bloc-notes pour les exercices. Connexion internet et accès à un outil de webconférence en cas de formation en distanciel.

Programme de formation

CREATION ET MISE A JOUR DU DUERP



Programme :

- ✓ Accidentologie & statistiques
- ✓ Enjeux et acteurs de la prévention
- ✓ Responsabilités de l'employeur et des salariés
- ✓ Documents de la prévention des risques
- ✓ Définition du risque et mécanisme d'apparition du dommage
- ✓ Analyse des situations dangereuses
- ✓ Maîtrise des risques
- ✓ Le DUERP et son rôle dans l'entreprise
- ✓ Les principes de l'amélioration continue
- ✓ Préparer une évaluation des risques
- ✓ Analyser les risques en entreprise
- ✓ Evaluer et prioriser les risques
- ✓ Proposer des mesures au travers de la rédaction d'un plan d'action de prévention.



Modalité d'évaluation et sanction visée :

- ✓ Questionnaires et exercices portant sur la prévention des risques et l'analyse d'une situation dangereuse.
- ✓ Exercices d'évaluation et de création du Document unique.
- ✓ Une attestation de fin de sera remis à l'apprenant en fin de session.



Durée :

Formation de 7h00 sur une journée.



Qualification des intervenants :

Formateur diplômé en prévention des risques professionnels, formé à l'andragogie et aux techniques de transmissions de savoir et déclaré auprès de la DREETS comme IPRP (intervenant en prévention des risques professionnels).



Les + de MJ Prévention :

Spécialiste de la Santé et Sécurité au Travail, MJ Prev' est un organisme local et indépendant basé en Haute-Savoie pour la Haute-Savoie !

Profitez de conseil, d'accompagnement et de formation à prix réduit grâce à la taille micro de l'organisme tout en bénéficiant du même degré de qualité et d'expertise qu'un organisme national.

Les formations sont également exonérées de TVA. 😊



Contact :

<https://www.mjprevention-sst.fr/>
mj.prevention@outlook.fr
06 88 12 01 60

DEMANDEZ UN DEVIS

